



© Surachai Puthikulangkura/Illusion - La Manufacture Paris -
Havas Worldwide Paris



—
Devenir
partenaire
de la Cité
—



La Cité, une institution culturelle aux multiples facettes

La Cité de l'architecture, inaugurée en 2007, est une institution culturelle majeure en matière de patrimoine, d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement des territoires, de paysage et d'innovation. Elle propose une riche programmation sur ces thématiques et réunit à la fois un musée, une Plateforme de la création architecturale, un centre d'archives, une bibliothèque et l'École de Chaillot qui assure la formation des architectes du patrimoine.

Elle s'attache à développer une culture générale de l'architecture auprès du grand public, tout en offrant aux professionnels un centre de ressources et de réflexion de qualité. Elle s'appuie sur de vastes collections permanentes, des expositions temporaires, des conférences, des activités de médiation, de formation et de recherche.

Chaque année, la Cité conçoit une programmation en prise directe avec les sujets d'actualité. Les questions de la ville, de l'aménagement des territoires, du développement durable et de l'habitat sont au cœur de ses préoccupations, comme en témoignent les expositions telles que *Le Grand Pari(s)*, *La Ville fertile*, *Circulez, quand nos mouvements façonnent les villes*, *Réenchanter le monde* ou encore les cycles de conférences et débats de sa Plateforme de la création architecturale.

La Cité met régulièrement à l'honneur les grandes figures d'hier et d'aujourd'hui à l'instar de Viollet-le-Duc, Labrouste, Rudy Ricciotti ou Renzo Piano.

Elle présente également des temps forts favorisant les synergies entre création et patrimoine, accueille des designers et artistes contemporains.

C'est d'ailleurs en se fondant sur l'équilibre entre passé et présent que la Cité a développé l'une de ses principales réussites : analyser les grands mouvements de société qui dessinent l'architecture et la ville de demain.

Dès sa création, la Cité a été pensée comme un espace d'échange et de dialogue avec les professionnels.

Dans ce contexte, elle a naturellement construit au fil des années un réseau d'entreprises privées désireuses de soutenir ses activités et ses ambitions : exposer, conserver, transmettre.





Des partenariats de confiance et des avantages « sur mesure »

— Accompagner la Cité dans la réalisation de ses missions

La Cité, dès son ouverture, a développé un modèle économique associant financement public et financement privé.

Le soutien des entreprises est fondamental pour aider la Cité à mener à bien ses objectifs ambitieux : plus de cinq expositions temporaires par an et des expositions-dossiers, enrichies de colloques, rencontres, cours et formations tout au long de l'année. Pour confirmer son ambition et développer de nouvelles initiatives, la Cité souhaite impliquer de nouvelles entreprises désireuses de l'accompagner dans les projets qu'elle porte.

— Rejoindre le réseau d'experts de la Cité

En s'associant à la Cité, les partenaires ont la possibilité de rencontrer des professionnels de renom : architectes, urbanistes, élus, historiens, scientifiques, artistes, chercheurs... Ils constituent un réseau actif pour accompagner les partenaires dans leur réflexion.

Les partenaires sont régulièrement associés à des événements privilégiés : présentation annuelle de la programmation, invitations aux vernissages, participation aux conférences, visites privées d'expositions.

Ces invitations sont l'occasion de profiter de conditions optimales de visites, de rencontrer les commissaires, tout en échangeant avec le réseau des partenaires de la Cité.



— Bénéficier de contreparties variées

Découvrir un lieu événementiel unique

Située face à la Tour Eiffel, avec 23 000 m² dévolus à la promotion et l'apprentissage de l'architecture sous toutes ses formes, la Cité est un écrin d'exception pour les manifestations privées des entreprises. Les portes de la Cité s'ouvrent aux partenaires souhaitant organiser des relations publiques aux formats divers (dîners, cocktails, réunions...).

Visites privilégiées

La Cité propose aux entreprises de valoriser leur engagement auprès de leurs collaborateurs, clients et partenaires à travers des contreparties offrant un accès privilégié à la programmation : mises à disposition de billets, organisation de visites guidées, édition de PASS VIP annuels, visites privées avec les commissaires d'exposition, accès aux ateliers jeune public.

—
La Cité est à l'écoute de ses partenaires pour envisager les formes de contreparties qui répondront au mieux à leurs attentes.
—

—
La variété des programmes et activités de la Cité permet à chaque entreprise de s'associer à un projet en résonance directe avec son cœur d'activité, ses engagements et ses valeurs.
—

Valoriser l'image de son entreprise

En devenant acteur de la Cité, les entreprises

- s'engagent pour la sensibilisation à la culture architecturale
- soutiennent la sauvegarde, la conservation du patrimoine architectural et sa transmission
- participent à une politique d'action culturelle à destination de tous, qui développe notamment une offre adaptée aux publics en situation de handicap ou éloignés des pratiques culturelles
- rejoignent une institution qui participe à doter l'architecture française d'une vitrine internationale
- construisent une politique de communication et de relations publiques unique et personnalisée.



Comment devenir partenaire de la Cité?

Chaque partenaire choisit la typologie d'engagement qui lui convient

— Soutien financier ponctuel envers une exposition ou un programme

La diversité de la programmation proposée tout au long de l'année permet de tisser des coopérations en lien avec les besoins des entreprises.

En fonction du montant du soutien, les partenaires de programmes sont visibles sur tout ou partie des supports de communication liés à l'opération soutenue. Ils bénéficient pendant un an de contreparties leur permettant d'organiser des événements (dîners, cocktails, conférences, réunions, etc) à la Cité ou encore d'offrir des billets ou cartes d'abonnement à leurs clients ou collaborateurs.

— Adhésion au Club entreprises de la Cité

Cette communauté fédère des entreprises du secteur de la construction, de l'immobilier, de l'énergie, de l'aménagement des territoires et du paysage. Les membres sont invités à des tables rondes conçues spécialement pour eux et partagent leurs réflexions entre professionnels dans un cadre convivial, sur des problématiques liées à la ville, l'innovation, les défis énergétiques, la biodiversité, la mobilité.

Des visites de chantiers et de sites emblématiques sont régulièrement proposées aux adhérents du Club. L'adhésion se fait au titre du mécénat, elle donne droit à une réduction d'impôt sur les sociétés et à des contreparties (mise à disposition d'espaces, de billets, etc).

— Soutien en nature ou compétence

Pour le fonctionnement du bâtiment, les grands travaux, les scénographies d'exposition, la médiation et les infrastructures numériques...



— Soutien financier sur le long terme

À travers un engagement de deux ans (minimum), les entreprises peuvent choisir de soutenir la Cité dans l'accomplissement de toutes ses missions, elles deviennent alors « **partenaires institutionnels** ».

Cette durée d'engagement permet aux partenaires de nouer avec la Cité une relation fondée sur le principe de la co-construction, d'utiliser des contreparties personnalisées, d'imprégner durablement l'esprit de leurs collaborateurs ou clients, dans l'optique de construire une identité philanthropique solide et valorisante.

Les partenaires institutionnels peuvent choisir de soutenir les différentes actions de la Cité dans leur globalité, leur soutien est alors visible sur les supports de communication institutionnels de la Cité (brochure de programmation trimestrielle, signalétique, etc).

Ils peuvent également mettre en valeur plus particulièrement leur proximité avec l'une des 5 grandes problématiques portées par la Cité et bénéficier d'une visibilité supplémentaire sur des programmes identifiés :

- La création architecturale
- La ville durable
- La métropolisation & dynamisation des territoires
- La valorisation du patrimoine
- La transmission

Être partenaire: le cadre juridique

Le mécénat des entreprises

L'entreprise qui souhaite devenir mécène effectue un don (numéraire, en compétences ou en nature) qui, conformément à la loi de 2003 sur le mécénat, permet de bénéficier d'une réduction d'impôts de 60% de son versement.

A cet avantage fiscal, s'ajoutent des contreparties matérielles (mise à disposition d'espaces, de billets, etc) qui peuvent représenter jusqu'à 20% du montant du don.

La visibilité offerte correspond à 5% du soutien.

Les autres formes de partenariat avec les entreprises

Il est également possible d'effectuer des opérations de **parrainage** (réduction fiscale inapplicable). La visibilité offerte au parrain constitue la contrepartie principale, les contreparties matérielles sont proportionnelles au soutien accordé.

Par ailleurs, toute entreprise assujettie à la **taxe d'apprentissage** (obligatoire pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou aux bénéfices industriels et commerciaux) peut choisir de l'affecter à l'École de Chaillot de la Cité.

Contacts

Muriel Sassen
Directrice de la
communication,
du développement
et du mécénat
01 58 51 50 10
muriel.sassen
@citedelarchitecture.fr

Julie Baron Benacquista
Chargée de mécénat
01 58 51 50 18
julie.baron
@citedelarchitecture.fr

Sonia Legros
Chargée de mécénat
01 58 51 50 09
sonia.legros
@citedelarchitecture.fr

Conception graphique:
Keva Epale

Crédits photos :

Couverture :
© Illusion - Havas Worldwide Paris
P1: © Maia Flore / Vu' / Atout France
P2: Bibliothèque © Nicolas Borel
P3: © David Foessel
P4 et 5: Exposition, Le Grand Paris
© Gaston Bergeret
P6: Galerie des moulages - Agence VIP
© CAPA 2011
P7: © Sébastien Mathé
P8: Galerie des moulages
© Nicolas Borel
P10: Galerie d'architecture moderne
et contemporaine © Nicolas Borel
P13: Palais de Chaillot © Nicolas Borel

Photogravure & impression :
Imprimerie Vincent
© mars 2017

